

PLAGE DE NOURÉ

FORMULAIRE DE RÉSERVATION 2026

Toute demande de réservation doit être faite au minimum 30 jours avant la date souhaitée.

POUR LES APE - ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - CDE - CCAS - CVL- ASSOCIATIONS DE DUMBÉA

INFORMATIONS À RENSEIGNER

Nom & Prénom :	Date de réservation :
Adresse :	Objet de la réservation :
N° de téléphone ☎ / 📠 :	Heure début (min 6h30) et fin (max 18h00) :
Adresse mail ✉ :	

Règlement* (chèque-espèces-CB) - Dépôt et remise du chèque de caution de 100 000 F CFP

À la régie de l'Hôtel de Ville de Dumbéa du lundi au vendredi avant 11h30 à J-1 de la date de réservation en semaine et le vendredi pour le week-end

**Attention en cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible. / Fermeture 1h plutôt le dernier jour du mois*

Remise et dépôt de clés*

À l'accueil de la DVEA à l'Hôtel de Ville de Dumbéa du lundi au vendredi avant 11h30 à J-1 de la date de réservation en semaine et le vendredi pour le week-end

**Attention en cas de perte, vous serez facturé conformément à la délibération relative à la tarification des redevances en vigueur.*

Règlementation du site*

○ Tarifications fixées par la délibération n°2025/241 du 18 décembre 2025 fixant le tarif des redevances et des divers droits municipaux pour l'année 2026, téléchargeables sur le site internet de la Ville : www.ville-dumbea.nc
○ Arrêté municipal n° 08/106/DBA du 2 juillet 2008, relatif à la consommation de boissons alcoolisées ou fermentées dans les lieux public
○ Arrêté municipal n° 21/621/DBA du 03 novembre 2021 réglementant la circulation et le stationnement dans la zone de parking du parc Fayard

Rappel : Un parking est mis à votre disposition afin d'éviter tout stationnement anarchique. Il est **STRICTEMENT INTERDIT de passer outre les barrières ou portillon d'accès au site sans l'autorisation de la Ville, de faire usage de barbecue au feu de bois, de consommer de l'alcool sur le domaine public communal.*

UTILISATION DE LA PLAGE DE NOURÉ

Éffectif prévisionnel	Tarif	Éffectif prév	Total
♦ moins de 150 participants	Gratuité		Gratuité
♦ de 150 à 300 participants			
♦ plus de 300 participants (sur présentation d'un dossier présentant l'événement)			
TOTAL			Gratuité

Astreinte DDP* ☎ : 84 02 57
installations techniques
à 8h et enlèvement à 17h.

de coffret électrique / point d'eau) et pour les
permanences du week-end en cas de problèmes
techniques
Les véhicules autorisés doivent être évacués **avant 8h30**

Une copie d'une attestation d'assurance en responsabilité civile valide et un justificatif de domicile du demandeur pourront être exigés.

Horaires Hôtel de Ville de Dumbéa - Lundi au vendredi de 7h30 à 15h30 en continu et le vendredi de 7h30 à 14h30 en continu

Service Vie Associative, Animations et Sports - Cellule Vie Associative - tél. : 43 74 05 - courriel : vie-associative@ville-dumbea.nc

Date :

Signature :

VOTRE EMPLACEMENT



Désignation
Terrain de jeux

▲ **Obligations légales relatives à la vie privée :**

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins d'assurer la gestion exclusive des demandes d'utilisation du site en cas d'événements, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service, et sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de la vie associative, animations et sports de la Ville de Dumbéa. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Délégue à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Délégue à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : www.ville-dumbea.nc

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr